



Caution d'un prêt pour une SARL

Par **Bob 78**, le **22/04/2015** à **20:06**

Bonsoir

Je suis actuellement avec mon épouse Caution d'un prêt pour une SARL avec un capital de 10 000 €, avec une garantie oseo à 50 %

Nantissement du fond au premier rang, monsieur et Madame à 50 %, ma question est-ce que on peut mettre les deux époux caution nous sommes mariés sur le régime de la communauté pas de contrat de mariage, [smile25] propriétaires d'une maisons avec une hypothèque est un crédit en cours quels sont les risques, merci pour Vous réponses